Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260521-2026_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2026

Le mardi 19 mai 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. MARCEL Thierry, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen

Absent excusé : M. TAVERNIER Vincent (procuration à J. KERFERS), M. ROBERT Michel (procuration à T. COLLOBERT),

Secrétaire de séance : M. HUITOREL Ronan

Date de convocation : 07/05/2026
Date de publication : 21/05/2026

Délibération 25/2026 : Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et création de bassins paysagers de rétention d'eau : Approbation des choix de la commission d'appels d'offre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 11 mai 2026 pour l'analyse des offres du marché de Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et création de bassins paysagers de rétention d'eau.

Pour le lot 1 : Réseau d'eaux pluviales, 4 entreprises ont répondu : EUROVIA / QUILLIOU / SETAP / LESSARD.
Pour le lot 2 : Mobilier – végétation, 3 entreprises ont répondu : TERIDEAL / ID VERDE / JO SIMON.

Après l'analyse des offres par le maître d'œuvre OKARE, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises ayant obtenu la meilleure note dans chacun des lots :

Lot 1 : SETAP	261 000 € HT
Lot 2 : ID VERDE	76 900 € HT + variantes à 5 157 € HT

Soit un total de 343 057 € HT (411 668,40 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les choix de la commission d'appel d'offres ;
- APPROUVE la proposition de l'entreprise SETAP pour le lot 1 : Réseau d'eaux pluviales ;
- APPROUVE la proposition de l'entreprise ID VERDE pour le lot 2 : Mobilier - végétalisation ;
- AUTORISE le Maire à signer les actes d'engagement et à régler les factures correspondantes ;
- PRECISE que ces dépenses sont prévues au BP 2026 à l'article 2315-10019.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE DE PLEVIN 22310

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 21/05/2026 et affichage en mairie le 21/05/2026.